



**RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2015 SUR LES BRANCHEMENTS À  
L'ÉGOUT SANITAIRE**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**PRENEZ AVIS QUE :**

Le *Règlement numéro 03-2015 sur les branchements à l'égout sanitaire* a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	13 janvier 2015
Adoption du règlement :	7 avril 2015
Avis public d'adoption du règlement :	8 avril 2015

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 8 avril 2015.

**SYLVIE GOSSELIN**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 8 avril 2015.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 8 avril 2015.

**SYLVIE GOSSELIN**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Affichage  
- Bureau municipal : 165 rang Michaudville, Saint-Barnabé-Sud  
- Salle municipale : 461 rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud  
- Journal municipal  
- Site internet